

demande de maladie

Ce formulaire doit être remis au moins 21 jours avant la date à laquelle vous souhaitez voir débiter la maladie.
Toutefois les agents pouvant présenter 3 talons de congé refusés peuvent déposer ce formulaire au cours des
2 jours ouvrés précédents le début de la maladie.

l'assuré(e) et la nature de la maladie

● **l'assuré(e)**

nom -prénom (suivi s'il y a lieu du nom d'usage)	date de naissance										
adresse											
code postal											
s'agit-il d'une maladie causée par un tiers ?					oui		date		non		

● **la nature de la maladie**

nature de la maladie (1) (2)										
date à laquelle vous désirez voir débiter la maladie										
avez-vous déjà demandé à souffrir de cette maladie ?					oui		non			
si oui, à quelle date votre demande avait-elle été acceptée ?										
souhaitez-vous que la maladie soit			bénigne		grave		invalidante (3)		fatale (4)	
où souhaitez-vous être malade ?										
à l'hôpital			à la maison			sur la Côte d'Azur		aux Antilles		
souhaitez-vous que la maladie soit contagieuse (5)					oui		non			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus

signature de l'assuré(e)	date
---------------------------------	-------------

Attention : il est rappelé que les demandes de maladie peuvent être faites en fonction du mérite, de l'âge de l'agent, ou de convenances personnelles (absentéisme prolongé, refus de service répété, mésentente totale avec le programmeur, mépris de la hiérarchie, etc. ...) et que les demandes peuvent être réitérées 3 fois au cours de l'année civile conformément aux règlements régissant l'utilisation du personnel.

- (1) Les demandes relatives à une grossesse doivent être remise deux mois à l'avance, accompagnées du formulaire type 90/60/90 et d'une lettre de consentement du conjoint.
- (2) Il est rappelé que les maladies liées à l'alcool sont considérées comme des accidents du travail (rectificatif du 02/08 /1998 du guide de l'affilié social).
- (3) En cas de maladie invalidante, veuillez indiquer le taux d'invalidité souhaité
- (4) Les demandeurs d'une maladie fatale sont priés d'indiquer s'ils souhaitent que la direction soit représentée aux funérailles ou s'ils acceptent fleurs, couronnes et distinctions.
- (5) Si oui, veuillez proposer la liste complète des personnes que vous souhaitez contaminer.

notification

nom	prénom
accordée du	inclus au
MALADIE	
ne pouvant être accordée du	inclus au
visa du Chef direct	date